



EVOLUTION DU LITIGE ENTRE CERTAINES ENTITES DES GROUPES PETROBRAS ET TRANSCOR ASTRA

En mars 2010, la Cour Fédérale du district sud du Texas (Houston) a confirmé la sentence émise en avril 2009 par le collège arbitral ayant statué sur le différend opposant certaines entités du groupe PETROBRAS à d'autres du Groupe TRANSCOR ASTRA à propos de la raffinerie de Pasadena et de la société de trading qui y était liée. A l'époque, la Cour Fédérale avait rejeté l'argument selon lequel elle pourrait ne pas être compétente pour statuer sur ce cas.

Le 4 août 2010, cette même Cour a reconsidéré son avis et a déclaré ne pas être compétente en la matière en raison du fait qu'elle a estimé que le principal lieu de décision et de coordination pour le Groupe TRANSCOR ASTRA était situé aux Etats-Unis et non pas à l'étranger. En conséquence, le jugement précédemment rendu a été annulé. S'agissant d'une pure question de compétence, la Cour ne s'est donc pas prononcée sur le fond de l'affaire et n'a donc pas remis en cause sa conclusion précédente confirmant la sentence arbitrale. En conséquence, TRANSCOR ASTRA GROUP s'adressera au Tribunal de l'Etat du Texas, auquel les mêmes arguments que ceux qui ont prévalu devant la Cour Fédérale seront présentés, afin d'obtenir la confirmation de la sentence arbitrale.

Cet arrêt ne modifie pas la conviction du Groupe quant à la valeur des créances qu'il détient sur PETROBRAS ; en conséquence, ce retard n'aura pas d'effet sur les comptes consolidés de la CNP.

Contacts : Gilles SAMYN, Administrateur Délégué
COMPAGNIE NATIONALE À PORTEFEUILLE S.A.
Rue de la Blanche Borne, 12 – 6280 Gerpinnes (Loverval) – Belgique
N° d'entreprise 0404.676.971 – RPM Charleroi
Téléphone : + 32 (0)71.60.60.60 – Fax : + 32 (0)71.60.60.70
Site internet : www.cnp.be

SYMBOLE (TICKER) : NAT
ISIN CODE : BE0003845626
REUTERS CODE : NAT.BR
BLOOMBERG CODE : NAT BB